

Schéma *de* Cohérence Territoriale
Livradois-Forez

SCoT Livradois-Forez 2020-2038

**Projet d'aménagement et de
développement durables**

Document approuvé le 15 janvier 2020

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Le PADD, un document de « projet »	4
Les attentes initiales des élus	5
Les enjeux du Livradois-Forez	7
L'architecture du projet	11
L'ambition principale : Une attractivité renforcée	12
▶ Objectif 1- Conforter l'armature des espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages	13
▶ Objectif 2 - Affirmer une armature territoriale qui renforce l'organisation, le fonctionnement et l'attractivité du territoire.....	16
AXE 1 - Renforcer les conditions d'accueil en les adaptant aux évolutions socio-démographiques et d'habitat.....	19
▶ Objectif 3 - Développer une offre de logements, qualitative et solidaire, pour répondre aux besoins de la population.....	20
▶ Objectif 4 - Maintenir et renforcer l'offre des commerces et des services de proximité	23
▶ Objectif 5 - Répondre aux besoins de mobilité et de communication	25
▶ Objectif 6 – Développer les équipements et les réseaux nécessaires à la vie quotidienne des habitants.....	28
▶ Objectif 7 – Intégrer le risque au cœur du développement territorial.....	29
AXE 2 - Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi	30
▶ Objectif 8 - Accompagner la mutation du tissu industriel	30
▶ Objectif 9 – Mobiliser la ressource bois et créer de la valeur ajoutée localement	32
▶ Objectif 10 - Conforter une agriculture de qualité	33
▶ Objectif 11 – Structurer et développer une offre touristique attractive fondée sur la découverte	34
▶ Objectif 12 - Faire du Livradois-Forez un territoire d'excellence énergétique	36

PRÉAMBULE

Le PADD, un document de « projet »

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du schéma de cohérence territoriale Livradois-Forez (SCoT LF) est le projet d'avenir qui fixe l'ambition principale, les axes stratégiques et les grands objectifs à atteindre pour aménager le territoire de manière cohérente au cours des vingt prochaines années.

Article L141-4 du Code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. [...] ».

La loi définit précisément le rôle du PADD du SCoT, c'est un cadre de référence pour les politiques menées sur le territoire. Il constitue :

- Un outil et un cadre pour les trois communautés de communes et les 102 communes qui composent le territoire du SCoT Livradois-Forez ;
- Une référence à porter et à valoriser auprès des partenaires institutionnels : l'État, le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, les chambres consulaires et les établissements porteurs de SCoT limitrophes.

Le PADD traduit la vision stratégique et politique du territoire. D'un point de vue réglementaire, il est décliné dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les attentes initiales des élus

Les élus ont défini un cap et les principaux objectifs pour les évolutions en termes d'aménagement du territoire du Livradois-Forez par la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT prise par le comité syndical le 3 juillet 2015.

- Affirmer la place stratégique du territoire au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'interface du phénomène de métropolisation (Clermont-Ferrand – Lyon – Saint-Étienne) en favorisant l'équilibre territorial, gage de solidarité, par un maillage de l'espace fondé sur l'attractivité des villes (Ambert, Courpière, Lezoux et Thiers) et des bourgs dotés d'équipements et de services.
- Conforter les conditions d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations en répondant aux enjeux des nouveaux modes de vie et en faisant de l'offre de services un facteur d'attractivité pour de nouveaux habitants par :
 - Le maintien et le renforcement de l'offre de services à la population particulièrement sur les questions de mobilité, du numérique, d'enfance/jeunesse et de santé : déplacements domicile/travail, déploiement et accès au Très Haut Débit (THD), usages numériques, services petite-enfance/famille, maisons et pôles de santé...
 - Le rééquilibrage territorial en matière d'équipements culturels et touristiques en assurant leur pérennité ;
 - La dynamisation des activités commerciales, artisanales et de services en encourageant leur localisation dans les espaces urbains et habités ;
 - Le développement de nouvelles mobilités et formes de déplacements, notamment en consolidant la voie ferrée du Livradois-Forez, véritable axe structurant du territoire, et en assurant un maillage pertinent de la desserte routière vers les transports collectifs ;
 - La requalification des centres-villes et des centres-bourgs afin de renforcer leur fonction d'organisation de l'espace public et des services, et de centralité par rapport aux espaces périphériques immédiats.
- Renforcer les dispositifs de création, reprise, transmission d'activités économiques, en lien avec les ressources et/ou les savoir-faire du territoire, en :
 - Privilégiant l'implantation du tissu local d'entreprises à proximité des villes et des bourgs ;
 - Portant une attention particulière à la valorisation des filières forêt-bois et agro-alimentaire ;
 - Accompagnant le développement des filières économiques fondées sur la préservation, la gestion et la valorisation des ressources locales en circuit court (bois-énergie ou bois construction, productions agricoles/alimentation...).
- Accompagner la transition énergétique du territoire notamment grâce à la réduction des consommations (bâtiments publics, logements, équipements et zones industrielles, d'activités et commerciales, transport, ...) et au recours aux énergies renouvelables privilégiant les ressources locales (bois-énergie, éolien, méthanisation notamment).
- Préserver les espaces naturels, agricoles, forestiers par une gestion adaptée et rationnelle du foncier. Ceci se fera en adéquation avec les activités humaines du territoire qui y sont liées, et particulièrement la biodiversité dans toutes ses dimensions : continuités écologiques, nature ordinaire, espaces emblématiques ou à forte valeur patrimoniale.

- Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Dore, Allier aval et Loire amont, en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La quasi-totalité du périmètre du SCoT Livradois-Forez se situe sur le périmètre du SAGE de la Dore (dont la mise en œuvre est portée par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez).

À la veille d'une nouvelle « urbanité » entre rural et petites villes, le territoire aspire à une attractivité en phase avec les enjeux stratégiques régionaux et anticipant l'évolution de l'organisation intercommunale et ses exigences locales.

Par ailleurs, le SCoT est l'occasion de réaffirmer et de préciser les champs d'actions et de coopération avec les territoires limitrophes, et notamment les SCoT voisins, comme par exemple le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Clermont, Vichy Communauté, l'agglo du Pays d'Issoire.

Les enjeux du Livradois-Forez

- **Un positionnement géographique du territoire à valoriser en développant les échanges avec l'extérieur**

Trois caractéristiques résument la situation géographique particulière du Livradois-Forez :

- Une position intermédiaire entre deux grands espaces métropolitains et un espace urbain,
- Un territoire desservi par l'autoroute A89 au nord,
- Un territoire irrigué par le triple axe de la route départementale D906, de la voie ferrée et de la rivière Dore et par les routes départementales D996 et D997.

En effet, le Livradois-Forez occupe une place stratégique entre trois zones polarisantes : à l'ouest et au nord le pôle métropolitain Vichy-Clermont-Riom-Issoire (dont Thiers et Lezoux font parties), à l'est Roanne-Montbrison-Saint-Étienne et dans une moindre mesure au sud l'agglomération du Puy-en-Velay.

D'une façon générale, les communes du territoire sous influence de ces grandes polarités gagnent de la population et les habitants sont nombreux à aller travailler dans ces espaces métropolitains et urbains voisins et à bénéficier de leur offre de commerces, de services et d'équipements.

Dans le détail, l'influence de ces zones est inégale en raison notamment d'un relief plus marqué à l'est avec les Monts du Forez, alors que l'autoroute A89 relie directement la partie nord du territoire à la métropole clermontoise.

- **Valoriser la dynamique des territoires ouest et nord du Livradois-Forez en renforçant ses accroches au pôle métropolitain Issoire-Clermont-Ferrand-Vichy.**

La dynamique de l'ouest et du nord du Livradois-Forez est une opportunité pour le développement de l'ensemble du territoire. En effet, si les échanges actuels profitent essentiellement à ces espaces, à termes leurs capacités d'échanges et d'intermédiations peuvent et doivent profiter à l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc de mieux reconnaître et de valoriser la fonction de « porte / ambassadeur et facilitateur des échanges » des pôles de Thiers, Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume, Cunlhat et Saint-Germain-l'Herm, en capitalisant sur :

- La double appartenance de Lezoux aux espaces du Livradois et de la Limagne,
- La position d'interface de Cunlhat, de Saint-Germain-l'Herm et des communes du sud-ouest du territoire avec les espaces du Val d'Allier, qui permet d'envisager une meilleure valorisation de leurs relations avec l'agglomération d'Issoire et dans une moindre mesure avec le bassin industriel de Sainte Florine - Brassac-les-Mines.
- La position d'interface de Puy Guillaume entre Thiers - Lezoux et l'agglomération vichyssoise qui occupe une place particulière dans le pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne, du fait de sa position nord.

- **Renforcer les échanges avec l'agglomération du Puy-en-Velay et avec l'espace Montbrison/Saint-Étienne**

Pour des raisons essentielles de relief et d'accessibilité, les dynamiques d'échanges des territoires situés au sud et à l'est sont moins fortes que celles des territoires situés au nord et à l'ouest, et de ce point de vue, le sud-est du Livradois-Forez souffre d'un isolement plus important.

Le relief marqué induit des conditions d'accessibilité difficiles à améliorer.

Pour autant, et bien que le SCoT ne constitue pas une compétence, ni un outil en matière de voiries, il n'en demeure pas moins qu'il doit mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour mieux valoriser les proximités de l'agglomération du Puy-en-Velay et de Montbrison/Saint-Étienne et gommer autant qu'il est possible le relatif isolement du secteur d'Ambert.

À l'évidence, la valorisation des proximités passe en particulier par l'amélioration de l'accessibilité sous ses différentes formes (Cf. Objectif 5 - Répondre aux besoins de mobilité et de communication).

- **Des situations diversifiées en termes de dynamiques, de fonctionnements et de relations**

Le Livradois-Forez est multiple, avec des natures de territoires et des situations très diversifiées, construites au fil des décennies, à partir de deux grands bassins reliés et irrigués par la route départementale D906, la rivière Dore et la voie ferrée :

- Au nord, le bassin de Thiers profite de sa porte autoroutière (A89) et de sa notoriété associée à la coutellerie. Il bénéficie d'un tissu économique diversifié avec une spécialisation dans les activités de la métallurgie et de la transformation des métaux. Cependant, la ville subit une évolution bipartite, avec en ville basse un corridor commercial de plus en plus étalé et en ville haute un contexte urbain difficile qui s'exprime par une dévitalisation du centre-ville médiéval.
- Au sud, le bassin d'Ambert est structuré autour de la route départementale D906 qui relie Vichy au Puy-en-Velay et autour des routes départementales D996 et D997 qui relient Montbrison via Ambert à Clermont-Ferrand. Cet « isolement » protège mais limite également les capacités de développement de ce bassin. Connue pour son fromage à pâte persillée, la Fourme d'Ambert et ses activités papetières, l'économie y bénéficie d'une tradition industrielle qui a su s'adapter à l'économie contemporaine, notamment avec la tresse industrielle (fabrication de gaines et câbles électriques...).

Cette diversité d'espaces, qui se combine avec la diversité des relations et des échanges tissés avec les territoires limitrophes ainsi qu'avec les grands pôles urbains voisins, explique en grande partie la mosaïque territoriale et sociale.

En matière d'évolution démographique, les parties ouest et nord du territoire gagnent des habitants, alors qu'à l'est et au sud, la population continue de diminuer.

- L'aire d'influence du pôle métropolitain Vichy-Clermont-Riom-Issoire à l'ouest, induit un net excédent migratoire et indirectement une amélioration du solde naturel ;
- Le reste du territoire, essentiellement rural, continue de perdre des habitants, malgré les proximités au sud avec Le Puy-en-Velay et à l'est avec Montbrison/Saint-Étienne dont les effets se font faiblement sentir.

On distingue alors deux types d'espaces :

- Les espaces sous influence péri-urbaine notamment du pôle métropolitain Vichy-Clermont-Riom-Issoire ;
- Les espaces ruraux et de montagne qui concernent le reste du territoire.

En raison d'un déficit naturel important qui est compensé par les apports migratoires, on observe un léger regain d'attractivité et la tendance d'ensemble, depuis 1999, évolue vers une stabilisation démographique.

Pour autant, l'évolution des tranches d'âges montre un vieillissement de la population. Les familles et les seniors ont tendance à se rapprocher des villes d'Ambert, Courpière, Lezoux et Thiers qui offrent des services et des équipements alors que les jeunes quittent le territoire pour se rapprocher des villes dotées des filières d'enseignement supérieur et pourvoyeuses d'emplois.

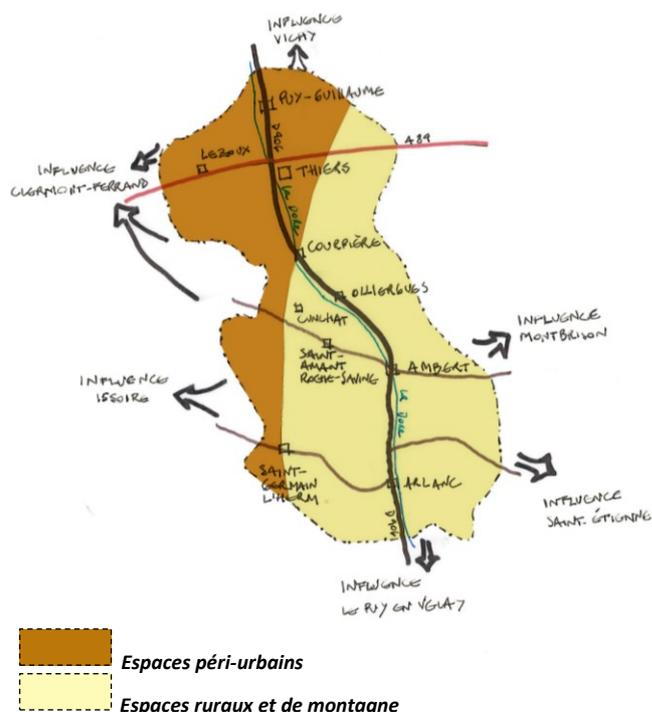
● Un territoire industriel résilient

En matière d'activités et d'emplois : le développement économique du Livradois-Forez s'organise respectivement au nord et au sud autour des zones d'emplois de Thiers et d'Ambert :

- Les villes de Thiers, Lezoux, Courpière et Puy-Guillaume et le secteur de l'ancienne communauté de communes de la Montagne Thiernoise rassemblent plus de 83 % des zones d'activités et près de 92 % du foncier économique disponible.
- Le bassin d'Ambert constitue la deuxième polarité de services et de commerces du territoire et bénéficie du rôle structurant de sa filière industrielle (mécanique, câbles, tresses, bois...).

Le Livradois-Forez propose un nombre d'emplois équivalent au nombre d'actifs résidents sur le territoire. Cela indique une relative indépendance à l'emploi liée à la diversité de ses ressources et de ses savoir-faire. Cependant, le territoire doit gagner en attractivité pour attirer de la main d'œuvre.

Il réaffirme son caractère industriel avec 31 % d'emplois salariés dans les activités industrielles, soit une part deux fois plus importante que le département du Puy-de-Dôme et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 17,3 % et 16,8 % d'emplois industriels) ; malgré des baisses d'emplois récentes, le territoire compte encore plus de 7 500 emplois salariés, en 2012, dans le domaine industriel (industrie pharmaceutique, travail des métaux, de la tresse ou de la transformation du bois,...) qui assurent le renouvellement permanent de l'économie locale.



- **Un territoire riche de sa biodiversité et de ses paysages qui doivent être valorisés économiquement**

84 des 102 communes du territoire du SCoT se situent dans le périmètre classé « Parc naturel régional Livradois-Forez ». Le socle « naturel » du territoire est remarquable du fait de la diversité de ses composantes (topographie, altitude, orientations, géologie, typologie de cours d'eau...). Il génère une grande variété de milieux naturels propices au développement d'une biodiversité remarquable. Ce territoire, reconnu comme exceptionnel, ne compte pas moins de 350 km² de périmètres à statuts (ZNIEFF, sites NATURA 2000, Réserves naturelles régionales, arrêtés de protection de biotope...), soit 17 % de sa surface.

Dès le XV^{ème} siècle, les habitants du territoire se sont orientés vers une pluriactivité artisanale et industrielle pour compléter les maigres revenus agricoles. Les nombreux ruisseaux et rivières ont fourni la force motrice nécessaire à différentes activités comme les fabriques de textiles, les tanneries, les moulins à papier, les verreries, les scieries et les coutelleries, fragilisant ainsi les espaces et milieux.

L'activité agricole de polyculture-élevage d'avant-guerre a conduit au développement d'une multitude de hameaux agricoles. Cet habitat dispersé se traduit néanmoins par une forte dépendance à la voiture individuelle et par des problématiques d'assainissement et de développement des réseaux de distribution.

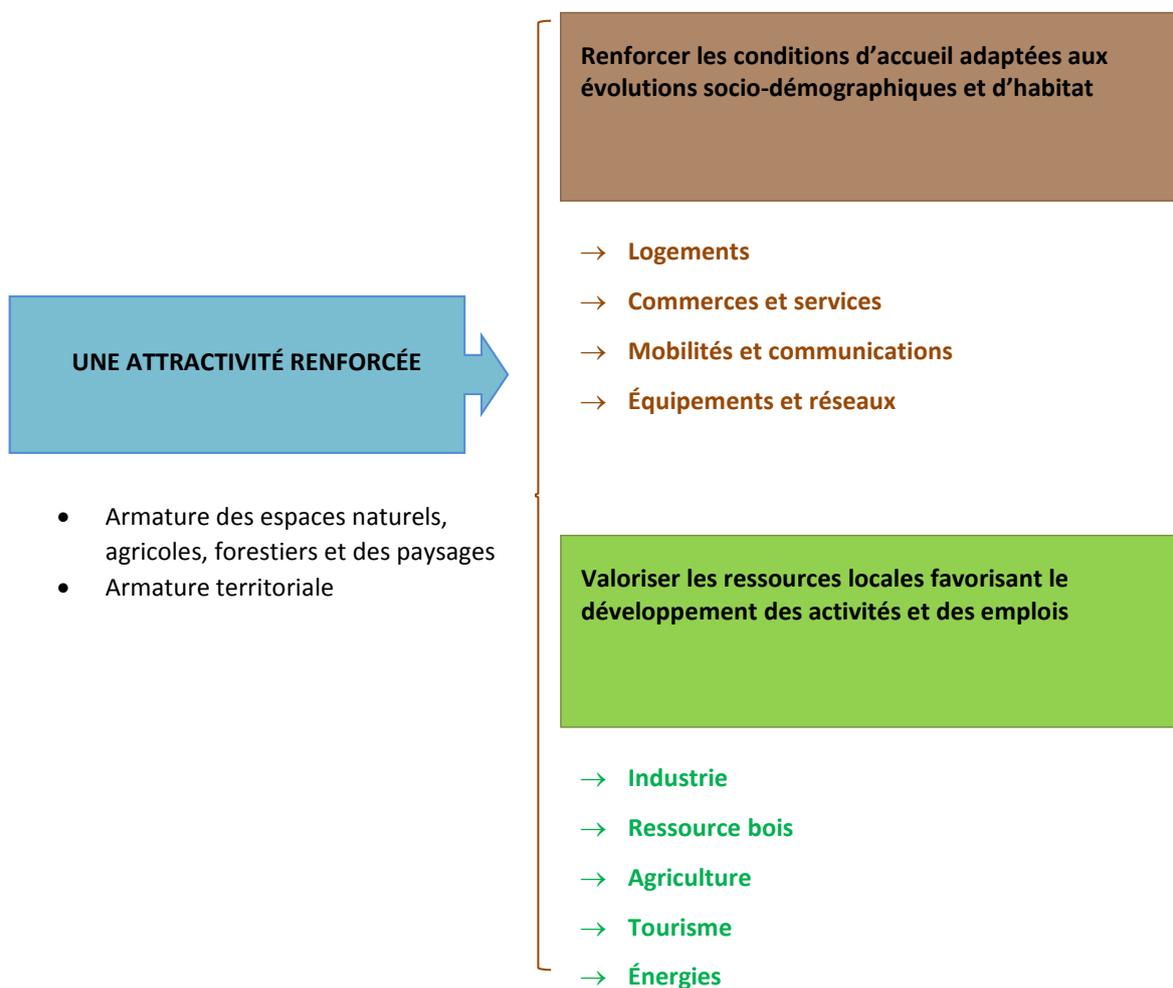
L'essor de l'activité forestière en altitude, depuis les années 1950, conduit à la fois au remplacement rapide de milieux agropastoraux extensifs par des ensembles boisés, souvent résineux et monoculturaux. Dans le même temps, le développement de l'industrie dans la vallée de la Dore a généré de fortes pollutions pour cette rivière.

Les ressources naturelles du Livradois-Forez représentent un fort potentiel de développement économique mais leur valorisation doit aujourd'hui mieux se combiner avec la nécessaire préservation des patrimoines et des ressources elles-mêmes.

L'architecture du projet

Pour répondre aux attentes initiales des élus du Livradois-Forez et pour faire face aux enjeux du territoire, le PADD s'articule en trois parties : une ambition principale et deux axes stratégiques.

Ces trois parties sont développées sous la forme d'objectifs généraux qui expriment le sens du projet et qui sont déclinés en objectifs spécifiques.



L'ambition principale : Une attractivité renforcée

Référence de premier plan pour le SCoT, la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est donnée pour objectif de répondre aux enjeux locaux tout en faisant face aux grands défis du XXI^e siècle.

- Au plan local, le regard que portent les habitants sur la qualité du cadre de vie et les patrimoines de leur territoire a évolué positivement. La dynamique démographique devient plus favorable avec notamment des mouvements migratoires importants sur les franges les plus proches de l'agglomération clermontoise et du val d'Allier. Mais cette dynamique reste fragile et masque une grande diversité de situations avec pour certains secteurs une question démographique qui demeure préoccupante (fort vieillissement notamment).

- Simultanément, les mutations en cours des tissus artisanaux et industriels ainsi que de l'économie en général posent la question du renouvellement de la population par l'accueil d'actifs pour penser autrement le développement économique.

- S'agissant des grands défis environnementaux, l'érosion de la biodiversité (diminution du nombre d'espèces végétales et animales, réduction de la diversité génétique au sein même des espèces, disparition de certains milieux lié notamment à la fragmentation des habitats), le dérèglement climatique, et la dégradation voire l'épuisement de certaines ressources (l'eau au premier rang, les énergies fossiles, qui induiront nécessairement de profondes mutations énergétiques et comportementales,...) constituent également des priorités d'intervention pour les Parcs naturels régionaux et les SCoT. Ainsi, pour réduire les consommations énergétiques, le Parc souhaite développer une politique visant à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050, par rapport à leur niveau en 1990.

Dans un contexte de forte opportunité de valorisation des ressources du Livradois-Forez et dans un cadre où le patrimoine est globalement bien préservé grâce à l'action du syndicat mixte du Parc naturel régional et des acteurs du territoire, **il appartient aux collectivités, aux acteurs socio-économiques et à la population du Livradois-Forez d'agir en faveur de l'attractivité du territoire**, au regard de ses atouts :

- Un positionnement géographique qui permet au Livradois-Forez de capitaliser sur les relations d'échanges qui existent déjà avec les espaces métropolitains et urbains limitrophes ;
- Des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages remarquables ;
- Une armature territoriale qui traduit l'irrigation du territoire par l'offre de services et de commerces et permet de répondre aux besoins de la vie quotidienne des familles et des entreprises.

La cohérence entre l'armature des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages d'une part et l'armature territoriale d'autre part légitime l'ambition principale d'une attractivité renforcée, destinée à valoriser les atouts et les opportunités du territoire du Livradois-Forez.

► Objectif 1- Conforter l'armature des espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages.

Trois objectifs spécifiques sont développés pour conforter l'armature des espaces naturels, naturels, agricoles, forestier et les paysages :

- Valoriser l'atout premier du territoire : ses milieux naturels et sa biodiversité ;
- Maintenir l'activité agricole et forestière, vecteur de l'identité du territoire et de ses paysages ;
- Protéger et valoriser les paysages.

• Valoriser l'atout premier du territoire : ses milieux naturels et sa biodiversité

Le Livradois-Forez dispose d'un patrimoine naturel remarquable, protégé en partie par des zonages réglementaires, ce qui constitue sans nul doute l'un de ses principaux facteurs d'attractivité et de reconnaissance.

Dans ce contexte, et en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), l'identification d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle du Livradois-Forez permet de mettre en place une vision dynamique du territoire en identifiant les continuités écologiques existantes dans le but de les préserver et/ou de les restaurer (dans le cadre d'une politique volontariste). Cette TVB traduit la richesse des milieux naturels, liée pour partie aux activités agricoles et sylvicoles.

La préservation de l'armature des milieux agro-naturels qui constituent le support du fonctionnement écologique du territoire est primordial.

Simultanément, l'eau et les milieux humides qui y sont associés sont considérés comme un bien commun partagé qui nécessite d'être préservé, en mettant l'accent sur les secteurs de tête de bassin qui sont cruciaux pour la biodiversité et particulièrement sensibles aux pressions extérieures.

Le diagnostic des continuités écologiques est complété par les éléments relevant de la biodiversité ordinaire ou justifiant la nature en ville, notamment par un zoom sur les franges urbaines permettant d'intégrer la nature au développement urbain en y apportant un aspect qualitatif parfaitement cohérent avec l'image du territoire.

Cette ambition est également cohérente avec les quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (principalement les SAGE Dore et Allier Aval) que compte le territoire, dont le PADD reprend les grands objectifs.

Pour prendre en compte la richesse de la biodiversité de son territoire, le SCoT définit deux types de réservoirs de biodiversité :

- Les « réservoirs de biodiversité majeurs » qui concernent les espaces identifiés par des périmètres à statuts (arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I (ZNIEFF 1), réserve naturelle nationale (RNN), sites NATURA 2000 Directive habitat, réservoirs biologiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), cours d'eau liste 1 et liste 2, espaces de mobilité de l'Allier et de la Dore, Espaces Naturels Sensibles du Département du Puy-de-Dôme (zone de préemption), les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) du SAGE Dore ;
- Les « réservoirs de biodiversité complémentaires » qui concernent des espaces particuliers, complètent les « réservoirs de biodiversité majeurs ». Identifiés et qualifiés à partir de différents

critères d'occupation ou de valorisation des sols (prairies permanentes et densité de haies, placettes sylvicoles favorables, forêts anciennes, trame aquatique.

Le SCoT définit également le principe de corridors écologiques dont la fonction est de permettre le déplacement des espèces entre les réservoirs. Le territoire du Livradois-Forez est particulièrement bien préservé ce qui rend difficile l'identification de corridors écologiques précis. Le PADD définit donc une matrice agropastorale, qui offre les conditions satisfaisantes à la majorité des espèces pour se déplacer entre les réservoirs de biodiversité. Il identifie également des secteurs de risques de conurbations devant être préservés de toute urbanisation linéaire le long des voies et enfin des secteurs favorables à la restauration des corridors écologiques sous les principales voies fragmentantes (A89 et RD 906 notamment).

La trame aquatique ou trame bleue, troisième élément de la TVB, permet la prise en compte de la biodiversité particulière associée aux cours d'eaux et aux différents milieux humides d'accompagnement en appuyant la nécessité de marge de recul limitant les impacts sur ces milieux remarquables et sensibles.

Ainsi le PADD définit cinq objectifs pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques :

- Préserver les continuités écologiques et s'assurer de leurs fonctionnalités ;
 - Identifier et préserver les têtes de bassins versants ;
 - Faciliter la politique de préservation des zones humides portée par les SAGEs ;
 - Limiter le développement urbain linéaire le long des routes ;
 - Intégrer la biodiversité au cœur du développement urbain du territoire, en travaillant à la fois sur les formes urbaines respectueuses de la qualité remarquable des paysages, l'identité des multiples hameaux et villages, les nouvelles exigences en matière énergétique (économie, énergies renouvelables, déplacements), les matériaux de construction, les franges urbaines et l'imperméabilisation des sols ;
 - Appuyer la mise en place de marges de recul entre les plantations résineuses et les cours d'eau.
- **Maintenir l'activité agricole et forestière, vecteur de l'identité du territoire et de ses paysages**

L'agriculture a des fonctions multiples sur le territoire :

- Un rôle économique et de création d'emplois directs et indirects, industriels ou artisanaux, au travers des filières agroalimentaires et de production des produits de terroir ;
- Un rôle de construction et d'entretien du territoire, de sa biodiversité et de ses paysages.

Il s'agit donc de limiter la consommation du foncier agricole, et particulièrement les terres à potentiel agronomique exploitées ou non, comme par exemple les terres d'élevage utiles au maintien de la qualité des espaces bocagers, les terres utiles au maraîchage, aux vergers etc. Le potentiel agronomique des sols doit être intégré dans le choix d'urbanisation des espaces. Dans cette optique, l'outil Trame Verte et Bleue intègre les espaces agricoles à enjeux forts.

En parallèle, il est nécessaire de conforter les conditions d'exploitation, en :

- Soutenant le rôle de l'agriculture pour la préservation des milieux naturels, des équilibres écologiques et des paysages ;
- Préservant les bâtiments d'exploitation agricole (notamment leur accessibilité), et d'une façon générale en préservant le bâti pour l'activité agricole et en veillant par exemple au lieu de construction

des sièges et/ou bâtiments d'exploitations sur leurs parcelles et à leur intégration paysagère, et en permettant leur adaptation, réfection, et développement ;

- Reconquérant les friches agricoles et en empêchant leur reforestation systématique, notamment pour celles qui présentent un potentiel d'exploitation. L'objectif est de maintenir l'équilibre actuel entre agriculture et forêt, voire un rééquilibrage en faveur de l'agriculture en Vallée de l'Ance et dans les zones de montagne (Montagne Thiernoise, Monts du Forez et Monts du Livradois) ;

- Identifiant les secteurs agricoles proches des enveloppes urbaines propices à la logique des circuits courts (à vocation maraîchères par exemple).

• Protéger et valoriser les paysages

Le paysage résulte de nombreuses interventions humaines. Le territoire compte huit grandes unités paysagères : les Monts des Bois noirs, la Vallée de la Durolle, la plaine entre Dore et Allier, la vallée de la Dore, les Monts du Forez, le Bas et le Haut-Livradois, la plaine du Livradois et la Vallée de l'Ance.

Le PADD s'inscrit dans la logique du Schéma Paysager du Livradois-Forez¹ et de la Charte du Parc. Il s'appuie sur cette « armature des paysages », pour promouvoir la qualité générale des paysages et des espaces urbains en maîtrisant le « combien », le « où » et le « comment » de l'urbanisation et de l'aménagement.

Cette stratégie se décline en plusieurs axes d'interventions complémentaires sur le paysage urbain et rural, pour renforcer l'identité du territoire, par un meilleur équilibre entre les fonctionnalités des espaces, leurs qualités paysagères (paysage proche et lointain) et leurs qualités patrimoniales :

- Une gestion économe des espaces qui respecte leurs vocations prioritaires et leurs valeurs paysagères reconnues collectivement ;
- La reconnaissance des espaces dotés de fonctionnalités spécifiques, avec :
 - La mise en valeur des entrées et des traversées des villes, bourgs et des villages (notamment la requalification des cœurs de bourgs) pour proposer des espaces attractifs et valoriser le patrimoine bâti local,
 - La prise en compte de la nécessité de gérer les espaces de franges urbaines facilitant le multi-usage et l'intégration paysagère,
 - La logique de réouverture des paysages sur certains secteurs clés avec des points de vue à conserver,
 - La valorisation de la vallée de la Dore en tant qu'élément central du développement du territoire (séquençage paysager, ouverture des perceptions sur les secteurs favorables - les moins encaissés -, accessibilité des points hauts est et ouest ouvrant des perspectives remarquables).

¹ Et ses cinq enjeux : « faire face au banal », « cultiver l'ouverture », « reconnaître le remarquable », « révéler les espaces de projet » et « travailler ensemble ».

► Objectif 2 - Affirmer une armature territoriale qui renforce l'organisation, le fonctionnement et l'attractivité du territoire

En cohérence avec l'armature des espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages, l'armature territoriale est structurée pour un assemblage spatial harmonieux des lieux de vie reliés entre eux par des infrastructures et des services de déplacements. Ces lieux de vie sont différenciés selon leur niveau dans cette armature, rendant compte de leur dotation en équipements et services, publics et privés, et de plus ou moins grande portée spatiale et démographique.

Les politiques publiques d'urbanisation, des mobilités, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, sont encadrées par cette armature territoriale.

Deux objectifs spécifiques sont définis pour affirmer une armature territoriale qui renforce l'organisation, le fonctionnement et l'attractivité du territoire :

- Conforter une armature territoriale structurée en quatre niveaux de polarités ;
- Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs.

• Conforter une armature territoriale structurée en quatre niveaux de polarités

L'armature territoriale identifie différents niveaux de polarités en vue de répondre aux besoins quotidiens, occasionnels et parfois exceptionnels de la population. Cette approche ne vise en aucun cas à « laisser de côté » ou à mettre en concurrence les communes mais à garantir le maintien dans les pôles le maillage des commerces et services à la population qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

L'armature territoriale est basée sur quatre niveaux de polarités :

- Les pôles principaux de Thiers et Ambert

Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du territoire. Thiers et Ambert sont les moteurs économiques du territoire ; ce sont les pôles les mieux équipés pour l'ensemble des services à la population (commerces, équipements publics, services, emplois...).

Pour renforcer et développer les pôles de Thiers et d'Ambert, certains objectifs chiffrés seront définis en prenant en compte les complémentarités qui existent entre le bas de la ville de Thiers et Peschadoires (accueil résidentiel et gare SNCF de Pont-de-Dore notamment) et entre Ambert et Saint-Ferréol-des-Côtes (accueil d'activités industrielles et commerciales notamment dans la continuité du corridor commercial du bas la commune) ;

- Les pôles relais de Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm et Arlanc

Ces communes comportent les mêmes caractéristiques que les pôles principaux mais proposent une offre moins diversifiée. Le SCoT souhaite conforter et renforcer les pôles relais.

- Les pôles de proximité d'Augerolles, Olliegues, Vertolaye/Marat, Saint-Anthème, Viverols, Saint-Amant-Roche-Savine, Orléat, Chabreloche, La Monnerie-le-Montel, Peschadoires et Saint-Rémy-sur-Durolle, Marsac-en-Livradois.

Ces communes disposent de commerces, d'équipements et de services de proximité permettant de répondre aux principaux besoins de leur population et des communes avoisinantes. Le SCoT souhaite conforter et renforcer ces pôles.

- **Les autres communes rurales et périurbaines** dépendent des autres pôles pour assurer les besoins occasionnels, voire quotidiens de leurs habitants. Ces communes doivent pouvoir se développer tout en conservant leur caractère rural.

Le renforcement du rôle des polarités passe par :

- Le développement des grands équipements structurants sur les polarités principales de Thiers et Ambert et de leurs relations et/ou complémentarités ;
- La redynamisation prioritaire des centres-bourgs des pôles relais ou de proximité par le maintien des commerces, le développement des services à la personne ;
- Le maintien des services et commerces de la vie quotidienne des communes rurales et périurbaines.

La répartition des nouvelles résidences principales se fera selon les principes suivants :

- La préservation des équilibres démographiques actuels notamment pour maintenir la cohérence avec les niveaux de services de l'armature territoriale ;
- La garantie pour chacune des communes du territoire de maintenir une capacité d'accueil de nouvelles populations.

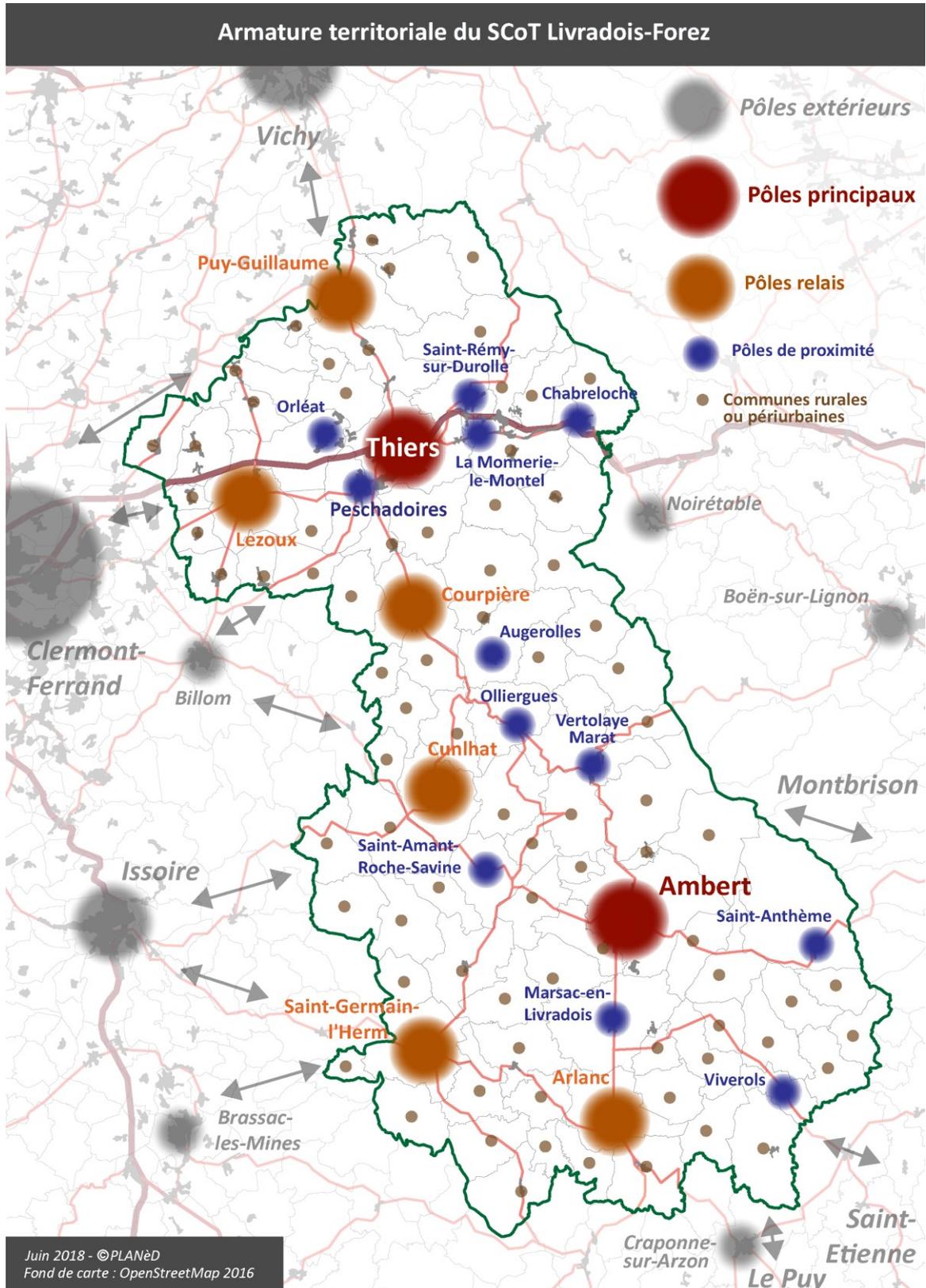
● **Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs**

Les centres villes et centres-bourgs constituent un espace stratégique majeur du territoire du Livradois-Forez : leur vitalité est une priorité que les élus réaffirment dans la continuité de la Charte du Parc Livradois-Forez.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une politique volontaire pour maintenir ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.

Cette politique passe par :

- le renforcement du rôle de centralité de ces espaces comme lieu de vie avec la valorisation des espaces publics et le renforcement de la mixité fonctionnelle (habitat – services – commerces) ;
- la reconquête du bâti ancien et la redéfinition de la structure urbaine (renouvellement urbain, densification des zones déjà urbanisées, voire dé-densification de certains quartiers), la qualification des entrées de bourgs et le traitement des franges entre espaces urbanisés et espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- la mobilisation des élus, des acteurs locaux, des commerçants et des habitants.



AXE 1 - Renforcer les conditions d'accueil en les adaptant aux évolutions socio-démographiques et d'habitat

Le renforcement de l'attractivité du Livradois-Forez passe par une politique d'accueil ambitieuse et qualitative basée sur :

- la diversité de l'offre de logements adaptée aux évolutions socio-démographiques et de l'habitat ;
- le maintien et le renforcement de l'offre de commerces et de services ;
- la réponse aux besoins de mobilités et de communications.

Le renforcement de l'attractivité doit s'accompagner d'une dynamique démographique à l'échelle du territoire qui lui permette à la fois de :

- Retrouver une dynamique positive des migrations afin de tendre vers un meilleur équilibre générationnel avec en priorité le maintien des moins de 25 ans et l'accompagnement du vieillissement de la population ;
- Renouveler les populations d'actifs en diversifiant leur sociologie et leurs compétences.

Le scénario retenu tend vers l'accueil de 5 500 habitants supplémentaires environ sur 18 années (2020-2038), soit une évolution de population annuelle moyenne croissante de 305 habitants (+0,35 %). Estimée sur la base de la population de 2015, la population municipale du territoire du SCoT serait de 91 073 habitants en 2038.

Le choix du scénario se base sur :

- les projections OMPHALE réalisées par l'INSEE, en 2017, à l'horizon 2030 (2013-2030) avec :

Un scénario bas 0,03 %/an soit + 26 habitants par an

Un scénario central 0,2 %/an soit +139 habitants par an

Un scénario haut 0,3 %/an soit + 276 habitants par an

Cette dynamique démographique sera différente entre les espaces péri-urbains et les espaces ruraux et de montagne :

- Les espaces péri-urbains poursuivent leur dynamique, comme le secteur de la communauté de communes Entre Dore et Allier qui profite de son positionnement à proximité de la métropole clermontoise et le secteur de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui retrouve une dynamique légèrement positive ;
- Les espaces ruraux et de montagne qui se stabilisent et connaîtront une légère progression dans les prochaines décennies, en profitant à la fois du confortement du pôle d'Ambert et du renforcement des échanges avec le Val d'Allier et l'agglomération Loire-Forez.

► **Objectif 3 - Développer une offre de logements, qualitative et solidaire, pour répondre aux besoins de la population**

La notion de parcours résidentiel est essentielle pour renforcer l'attractivité du territoire. Le parcours résidentiel correspond à l'évolution dans le temps des besoins en termes de logements (changement de situation familiale, âge, évolution des revenus...).

L'ambition d'une attractivité renforcée justifie la remobilisation ou la création d'environ 4 544 nouvelles résidences principales à l'horizon de 18 ans, soit environ 252 nouvelles résidences principales / an².

Le développement de l'offre de logement doit concourir au maintien et au renforcement de centralités dynamiques et attractives avec des habitants, des usagers, des commerces, des services, des activités culturelles, sportives et pédagogiques.

Pour répondre aux besoins de la population actuelle et des nouveaux habitants, trois objectifs spécifiques sont définis :

- Diversifier les types de logements ;
- Répartir l'offre de logements
- Remobiliser ou créer de nouveaux logements

• **Diversifier les types de logements pour faciliter le parcours résidentiels**

En termes de types de logements à produire, et pour répondre aux enjeux de l'ambition démographique et aux perspectives retenues, l'accent sera mis sur l'adaptation des politiques pour disposer d'une offre de logements attractive. En rénovation comme en construction, les logements devront être confortables en termes d'espace, de luminosité et de confort thermique.

▪ **Renforcer la capacité d'accueil des jeunes ménages**

L'installation d'une population jeune sur le territoire passe par le renforcement de l'offre d'accueil en direction des ménages d'actifs et notamment de ceux en âge d'avoir des enfants, issus du territoire ou des actifs venus de l'extérieur.

Il s'agira donc de diversifier le parc de logements en développant une offre significative adaptée à ces publics avec notamment de petits logements financièrement accessibles et des logements locatifs.

▪ **Renforcer la diversité des solutions de logements proposées aux séniors**

La volonté est de favoriser la logique de parcours résidentiels pour les séniors, avec deux axes de progrès (pour renforcer les actions déjà entreprises dans ce sens) :

- L'adaptation de l'offre avec la création de logements plus petits, accessibles et fonctionnels, à proximité des services ;
- Le renforcement des outils et des conditions du maintien à domicile, afin de compléter l'offre des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des établissements spécialisés.

² Sur la période 1999-2013, 168 nouvelles résidences principales / an

▪ Renforcer la mixité sociale

Pour répondre à la diversité des besoins, l'offre de logements passe par la mixité d'usages (logements, commerces, services, équipements) et par la mixité sociale en réalisant des logements de qualité accessibles aux ménages à revenus modestes (confort thermique, espaces extérieurs privatifs, luminosité).

Le territoire du SCoT Livradois-Forez n'est pas concerné par les obligations de la loi SRU en termes de production de logements sociaux.

▪ Permettre l'accueil des gens du voyage

Le SCoT a pour objectif de permettre l'accueil des gens du voyage sur le territoire, en s'appuyant sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui est résolument tourné vers :

- l'harmonisation de la gestion des aires d'accueil pour une meilleure cohérence à l'échelle départementale,
- l'organisation de l'accueil des grands passages, en identifiant des sites adaptés,
- l'accès à une offre d'habitat adaptée et diversifiée,
- la poursuite de l'accompagnement des familles en particulier dans les champs de la scolarisation, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, et permettre ainsi une bonne intégration des familles aux territoires, la mobilisation de toutes les énergies est nécessaire, dans une logique de solidarité, notamment entre les territoires.

● Répartir l'offre de logements en fonction de l'organisation communale

Chacune des communes du Livradois-Forez présente la spécificité locale d'être constituée de différents espaces de vie (villes ou bourgs, villages et hameaux).

Les villes et bourgs sont un ensemble à caractère urbain d'une densité de population relativement importante organisés autour d'une centralité historique avec des commerces, des services, des équipements et des infrastructures qui permettent de répondre aux besoins quotidiens hebdomadaires et/ou partiellement exceptionnels des habitants.

Les villages sont de petites agglomérations qui s'organisent autour d'un noyau historique. Ils accueillent encore ou ont accueilli des éléments de vie collective, une place de village, une école, une église, quelques commerces de proximité (boulangerie, épicerie, bistrot...) ou service public par exemple, même si ces derniers n'existent plus compte tenu de l'évolution de modes de vie.

Les hameaux sont définis en se référant aux critères cumulatifs suivants :

- un nombre de constructions limitées destiné à l'habitation et pouvant comprendre d'autres constructions tels que des bâtiments agricoles ;
- une taille d'enveloppe urbaine modeste ;
- une position isolée et distincte de la ville, du bourg ou du village.

On distingue également deux types d'espaces :

- les espaces sous influence péri-urbaine du pôle métropolitain Vichy-Clermont-Riom-Issoire ;
- les espaces ruraux et de montagne qui concernent le reste du territoire.

• Remobiliser ou créer de nouveaux logements

Inscrits dans la loi, les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et donc celui associé d'un urbanisme durable se déclinent en principes et critères d'urbanisation.

Ces objectifs devront prendre en compte la nature particulière du Livradois-Forez, original par son développement diffus du bâti en zone de montagne, mais de façon territorialisée pour valoriser les caractéristiques de chacune des parties du territoire. L'association des différents modes de production des logements permet de renforcer la diversité des logements proposés et donc contribue à l'attractivité du territoire en même temps qu'il permet de répondre aux objectifs règlementaires rappelés ci-dessus.

La répartition des nouveaux logements priorisera :

- La réhabilitation des logements ou bâtis vacants qui constituent une priorité pour l'ensemble du territoire ;
- Le comblement des dents creuses, en densifiant les enveloppes urbaines existantes (livret 4 espaces stratégiques dans lesquels les documents d'urbanisme doivent analyser prioritairement les capacités de densification et de mutation) ;
- L'encadrement des extensions urbaines dans une logique globale qualitative pour limiter les opportunités foncières au coup par coup qui peuvent impacter le paysage et dénaturer les ensembles bâtis existants.

La répartition des nouveaux logements se fera de façon différenciée, selon que l'on considère les espaces périurbains, ou les espaces ruraux et de montagne pour lesquels les critères de moindre pression d'urbanisation justifieront une application plus souple.

La réalisation de nouveaux logements devra favoriser un urbanisme de qualité cohérent avec le fonctionnement de polarités et en valorisant les paysages du territoire.

▪ Réhabiliter les logements ou bâtis vacants

La vacance est un phénomène prégnant : le taux globalement observé (14% en 2015) est supérieur à celui observé au niveau départemental mais avec une accélération du phénomène depuis 1999, puisque l'on compte aujourd'hui 59% de logements vacants de plus qu'en 1999. De plus, le Livradois-Forez comprend de nombreuses friches (industrielles, touristiques, agricoles...).

La vacance et les friches constituent donc un enjeu majeur associé à l'enjeu de revitalisation des villes et des bourgs où elles se concentrent. Simultanément, le volume important des logements vacants représente une opportunité d'accueil de nouvelles populations à proximité des commerces et des services donc dans un cadre d'accessibilité satisfaisant.

▪ Densifier et réinvestir les enveloppes urbaines existantes

L'urbanisation devra être privilégiée au sein des enveloppes urbaines existantes, dans une logique de renforcement des centralités par comblement de dents creuses, densification par division foncière de parcelles, restructuration et reconfiguration d'îlots ou de quartiers.

▪ Encadrer les extensions de l'urbanisation.

Les extensions urbaines se feront en priorité autour des enveloppes urbaines existantes des villes, des bourgs et des villages et devront permettre de répondre aux objectifs de moindre consommation d'espaces, de formes d'habitat plus dense tout en veillant à l'intégration paysagères des nouvelles constructions.

Les hameaux sont nombreux et certains d'entre eux sont de tailles importantes. C'est pourquoi les collectivités devront justifier de leurs extensions, dans le respect des principes de confortement des centralités et de réduction de la consommation d'espaces et des spécificités paysagères et du patrimoine bâti.

► Objectif 4 - Maintenir et renforcer l'offre des commerces et des services de proximité

Le Livradois-Forez est un territoire rural proposant une offre de commerces et de services tournée vers la proximité. Deux objectifs spécifiques ont été définis pour maintenir et renforcer l'offre de commerces et de services :

- Conforter l'offre commerciale ;
- Proposer une offre de services adaptée aux besoins des différents types de ménages.

La hiérarchisation des polarités commerciales du Livradois-Forez est établie sur l'analyse du nombre d'activités commerciales de proximité, des grandes surfaces et de leurs surfaces de vente, des chiffres d'affaires ou encore du degré de réponse aux besoins de la population. Cette analyse a fait ressortir 24 pôles marchands au sein du territoire du SCoT Livradois-Forez.

• Conforter l'offre commerciale

Le confortement de l'offre commerciale sera obtenu en privilégiant:

- L'amélioration de la réponse aux besoins de la population résidente ;
- La hiérarchisation des pôles commerciaux, qui vise à concentrer les actions et moyens financiers des collectivités sur les 24 polarités marchandes du Livradois-Forez :
 - Le renforcement et la diversification des deux pôles commerciaux majeur et de bassin de Thiers et Ambert : les équipements relatifs à l'offre structurante tels que les achats occasionnels et exceptionnels sont voués à être concentrés sur ces deux polarités ;
 - Le confortement de l'offre de centralité, dans les 22 pôles marchands du Livradois-Forez (pôles secondaires, relais, de proximité et d'hyperproximité) : Courpière, Lezoux, Cunlhat, Arlanc, Puy-Guillaume, Saint-Anthème, Marsac-en-Livradois, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Rémy-sur-Durolle, Olliegues, Peschadoires, Orléat, La Monnerie-le-Montel, Celles-sur-Durolle, Châteldon, Fournols, Vertolaye, Chabreloche, Viverols, Vollere-Ville, Augerolles et Joze.
- Le maintien et le renforcement du commerce dans les centralités, en limitant l'extension des grandes surfaces et l'implantation de nouveaux commerces sur les zones de flux et au sein des zones isolées du tissu urbain ;
- Le maintien d'un minimum de commerces dans les autres communes ;
- Le développement de l'économie locale, en donnant la priorité à une consommation plus locale et plus responsable.

• Proposer une offre de services adaptés aux besoins des différents types de ménages

Les services à la personne constituent un thème important du projet et donc de la vision prospective car ils constituent l'une des composantes essentielles de la « juste proximité », comme condition de l'équité sociale et territoriale en même temps qu'ils renforcent l'attractivité du territoire.

Le renforcement de la qualité du cadre de vie dépend donc de la capacité du territoire à faire évoluer son offre de services et à répondre à cette croissance des besoins. Par ailleurs, le développement de cette offre de services constitue une opportunité économique et un fort gisement d'emplois.

S'inscrivant dans cette double logique, il s'agit de répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et de chaque groupe social, avec une approche territoriale pour prendre en compte les spécificités de chaque partie de son territoire tout en développant le lien social intergénérationnel.

Trois champs d'intervention sont essentiels :

- Le renforcement des services aux jeunes ménages ;
 - Concernant les jeunes et très jeunes enfants, la capacité d'accueil du territoire déterminera son attractivité pour les jeunes ménages dont la très grande majorité est aujourd'hui composée de deux parents actifs.
 - Le maintien d'un maillage d'établissements scolaires constituera également une priorité.
- La diversification des services à destination des séniors;
 - Le territoire est caractérisé par une demande forte de services pour les personnes âgées, qui devrait s'accroître dans les prochaines années de façon quasi continue, comme les perspectives démographiques le montrent avec une croissance conséquente du nombre de personnes potentiellement dépendantes ou avec des besoins importants.
- Le confortement du maillage de l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire afin que chacun ne soit pas trop éloigné d'un lieu doté de services, commerces...

► Objectif 5 - Répondre aux besoins de mobilité et de communication

Le Livradois-Forez propose une offre de transports de proximité. Six objectifs spécifiques sont développés :

- Renforcer l'offre de mobilité ;
- Développer et structurer l'offre de transports collectifs ;
- Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire ;
- Diversifier et améliorer les mobilités routières ;
- Renforcer l'accès au numérique et à ses applications ;
- Soutenir la mise en place de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges.

• Renforcer l'offre de mobilité

La mobilité, dans toutes ses dimensions, est l'une des composantes essentielles du maillage du territoire. Dans ce cadre, il convient d'organiser au mieux les conditions de vie tout en respectant la diversité et les spécificités des communes. La mobilité doit ainsi être pensée dans sa dimension globale et ne peut se limiter au seul fait de se déplacer.

• Développer et structurer l'offre de transports collectifs

Les transports collectifs jouent un rôle essentiel en matière d'accessibilité et d'échanges comme en matière de proximité.

Pour développer et structurer l'offre des transports collectifs, deux leviers sont à mobiliser :

- Assurer la fluidité et la rapidité des relations internes, en privilégiant les transports durables et le développement d'un système de transport partagé, collectif et multimodal (associé aux modes doux locaux) qui réponde à l'usage permanent à partir et vers les polarités urbaines, vers les principaux équipements ou sites touristiques.
- Renforcer la mobilité vers et depuis les territoires limitrophes, avec en priorité :
 - Les liaisons avec la métropole clermontoise (et notamment l'aéroport international de Clermont-Ferrand Auvergne à Aulnat et la gare SNCF de Clermont-Ferrand) ;
 - Les liaisons avec l'agglomération vichyssoise (et notamment la gare SNCF de Vichy qui permet à une grande partie du territoire de rejoindre Paris) ;
 - Les connexions aux offres de transports existantes de l'agglomération d'Issoire et celles existantes dans le département de la Loire, en se rattachant notamment à Noirétable et Chalmazel pour se rapprocher de Roanne, Montbrison et Saint-Étienne (et en particulier l'aéroport de Saint-Étienne à Andrézieux-Bouthéon).

L'effort sur les transports collectifs sera soutenu par la valorisation des espaces publics associés. La proximité entre les arrêts et les commerces et services sera recherchée et valorisée, voire « mise en scène » par des aménagements adaptés.

L'ensemble de ces objectifs devra répondre également aux objectifs nationaux de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations énergétiques.

• Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire

Concernant le transport ferroviaire, les gares de Lezoux, Thiers et Pont-de-Dore (Peschadoires) devront voir leur rôle renforcé, avec notamment des services de rabattement vers ces gares (depuis le centre-bourg pour la gare de Lezoux, depuis le haut de Thiers et le centre-ville pour la gare de Thiers et depuis la ZAE du Felet pour la gare de Pont-de-Dore).

Le cadencement de la ligne TER Thiers-Lezoux-Clermont-Ferrand devra être adapté aux besoins (notamment les horaires pour revenir de Clermont-Ferrand). La ligne Thiers-Boën devra être maintenue, ainsi que la ligne Peschadoires-Arlanc-La Chaise-Dieu, portée par le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez et qui peut représenter une solution à l'avenir. Sa préservation est donc stratégique.

Les quartiers des gares devront renforcer leur multifonctionnalité et notamment valoriser les espaces disponibles à proximité dans une logique de densification, de stationnement, d'espaces pour le covoiturage et d'accessibilité par les modes doux.

Les lignes ferroviaires de Peschadoires/Sembadel/Darsac/Estivareilles et de Puy-Guillaume/Vichy constituent également des équipements à préserver afin d'encourager le développement du fret et du tourisme ferroviaire.

• Diversifier et améliorer les mobilités routières

Au plan routier, le caractère stratégique de la route départementale D906 est réaffirmé, de Vichy à Arlanc. La question de l'accessibilité des communes de la frange ouest du territoire depuis et vers les pôles du Val d'Allier est posée, mais se heurte au caractère diffus et peu dense de l'habitat. L'amélioration de la desserte routière entre Ambert et Montbrison est également une priorité.

Le covoiturage est un mode de fonctionnement adapté aux besoins actuels, visant pour l'individu un moindre usage de son véhicule et donc une réduction de sa consommation de carburant et pour le collectif une réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Un schéma de covoiturage devra être élaboré pour diminuer le trafic, dans une logique de rabattement sur l'autoroute A89 et la route départementale D906, et certains points nodaux. La notion d'aires de mobilité qui suppose, outre la réponse aux besoins des covoitureurs, la capacité d'interconnexion avec les autres modes et notamment, le cas échéant, les liaisons en mode doux pour relier le bourg ou la ville voisine. Ce schéma suppose en priorité la prise en compte et la mobilisation éventuelle des aires de covoiturage sauvages, la requalification paysagère des aires existantes, l'adaptation de la taille de ces aires aux besoins de demain, le renforcement de la signalétique associée.

D'autres nouveaux modes pourront être expérimentés et développés (voitures, vélos ou bus en libre-service).

Le transport à la demande pour les territoires de faible densité, l'offre Mobiplus pour les plus de 65 ans et la démarche départementale du « Bus des montagnes » sont très adaptés au territoire et seront confortés.

• Développer l'usage des modes doux, en faisant le lien entre mobilités quotidiennes et mobilités touristiques

Pour ce faire, il s'agit de favoriser les déplacements vélos et pédestre par des équipements et des aménagements adaptés (parking relais, pistes cyclables en mode protégé, en associant mobilité touristique et mobilité résidentielle en accompagnant le développement :

- Du schéma des voies vertes intégrant la voie verte à créer en bordure de Dore ou de voie ferrée, la voie verte développée actuellement par le Conseil Départemental du

Puy-de-Dôme et le Grand Clermont le long de la rivière Allier, la voie verte définie sur Lezoux et des liaisons vers ou depuis le val d'Allier,

- De la mise en valeur des liaisons locales existantes comme Peschadoires – Iloa...
- Des liaisons potentielles entre les zones commerciales et les bourgs par des voies sécurisées,
- Des cheminements piétons ou vélos dans les bourgs, voire dans les bassins de proximité immédiate.

● Renforcer l'accès au numérique et ses applications

Les infrastructures de transport de l'information sont indispensables pour le développement économique comme pour le développement résidentiel, et notamment l'accueil des nouveaux ménages de jeunes actifs.

En effet, comme les entrepreneurs, les jeunes ménages d'actifs privilégient l'aménagement numérique comme l'un des premiers critères de qualité de services dans leur choix d'implantation, d'où l'importance d'une desserte homogène du territoire dans ce domaine.

L'aménagement numérique constitue donc l'une des pierres angulaires de la « ruralité innovante » et un vecteur essentiel de l'économie tertiaire ou résidentielle.

L'objectif général est donc l'équipement du territoire en haut débit, l'accompagnement au développement des usages et la définition d'une trame numérique, en cohérence avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destinée à irriguer en haut débit les grandes zones d'activités, les pôles urbains et les principaux sites touristiques.

● Soutenir la mise en place de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges

Les caractéristiques de ce grand territoire rural et la faible densité d'une grande partie de ses espaces nécessitent la mise en place d'outils qui permettent à des acteurs implantés ou désirant s'implanter d'avoir accès aux services numériques.

Les solutions préconisées relèvent de la logique des nouveaux espaces connectés et partagés (on parle de « tiers lieux ») qui permettront d'inscrire la stratégie de développement dans l'évolution actuelle des modes de travail pour des professionnels de plus en plus mobiles, de plus en plus connectés, entre le domicile et le bureau traditionnel.

Plus ambitieux que les créations de télécentres, que l'on a observées en espace rural depuis le milieu des années 2000, ces nouveaux espaces de travail et d'échanges permettront de rompre l'isolement des acteurs en favorisant la rencontre de travailleurs indépendants, d'auto-entrepreneurs, d'artisans, de demandeurs d'emploi qui essayent de monter un projet ou encore de salariés en télétravail.

Il s'agit ainsi de favoriser l'esprit d'initiative et la création-développement de l'activité sous toutes ses formes.

► **Objectif 6 – Développer les équipements et les réseaux nécessaires à la vie quotidienne des habitants**

Outre le renforcement de l'offre de logement, la qualité de l'urbanisme et l'amélioration de la capacité de mobilité des habitants, la disponibilité en eau potable, les capacités d'assainissement et celle de la collecte et du traitement des déchets constituent des facteurs clés de la capacité d'accueil du territoire.

• **Préserver la richesse écologique du territoire en réduisant l'impact des pollutions diverses et en poursuivant les efforts en matière de gestion des déchets**

La ressource en eau est un patrimoine précieux. Le territoire souhaite assurer un développement en continuité des politiques en matière de protection de la ressource en eau des cinq SAGE et principalement celui de la vallée de la Dore.

De plus, il s'agit dans le cadre du développement urbain, de s'assurer de la pérennité de la ressource et de sa bonne utilisation.

La pollution des milieux naturels et notamment des milieux aquatiques est principalement de deux ordres :

- Les rejets des différentes industries, situées principalement sur la vallée de la Dore, ayant entraîné dans le passé des pollutions diffuses très impactantes ;
- Les rejets liés à l'assainissement autonome, principalement issus du développement de la population dans les hameaux disposant d'installations insuffisantes, souffrant d'un déficit d'entretien, ou n'ayant pas d'installations.

Au regard des enjeux en termes de qualité des milieux aquatiques et rivulaires sur le territoire, il convient que :

- les réseaux et systèmes d'assainissements collectifs continuent à progresser en qualité et en rendement épuratoire afin de répondre aux objectifs des SAGE ;
- les priorités en matière de stations d'épuration et de mise aux normes des réseaux d'assainissement soient définies ;
- les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux soient améliorées ;
- les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités et les niveaux de traitement soient limitées ;
- les efforts réalisés par les industriels sur l'épuration de leurs rejets et effluents soient encore poursuivis.

Il s'agira également de poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion des déchets domestiques (ou encore d'origine agricole et/ou industrielle).

► **Objectif 7 – Intégrer le risque au cœur du développement territorial**

Le territoire du Livradois-Forez est marqué par les risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. On ne dénombre pas moins de six risques naturels présents (inondation, feu de forêt, mouvements de terrain, coulée de boues, séisme, radon) et trois risques (ICPE, rupture de barrages, transport de matières dangereuses).

Les communes situées entre Thiers et Ambert, Olliergues, Courpière, Vertolaye pour ne citer que les plus importantes, sont concernées par une dizaine de risques, démontrant de la prégnance de ce phénomène, principalement sur la vallée de la Dore.

De fait, le SCoT inscrit cette problématique au cœur de son projet politique par différents choix forts :

- Le respect des différents règlements des PPR ou PPI présents sur le territoire ;
- L'intégration des différents aléas dans les choix urbanistiques en limitant fortement le développement sur les secteurs concernés et en adaptant les choix urbanistiques aux aléas concernés ;
- La réflexion sur l'impact aval des aménagements notamment pour le ruissellement urbain et la réflexion.

AXE 2 - Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi

► Objectif 8 - Accompagner la mutation du tissu industriel

L'activité industrielle occupe une place majeure, avec 31 % d'emplois salariés.

Le renforcement de l'offre de services et le rayonnement des zones d'activités à l'échelle du bassin économique de Clermont-Ferrand, doivent permettre de conforter le positionnement résolument industriel du Livradois-Forez.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer les conditions d'accueil et de développement des activités industrielles, et notamment la disponibilité d'un foncier adapté.

Le dispositif d'accueil et de développement des zones d'activités visera une triple finalité :

- Favoriser l'attractivité économique du territoire par une offre qualitative, répondant aux besoins des entreprises (notamment en termes d'infrastructures, d'aménagement et de lisibilité) ;
- Assurer un développement économique harmonieux en proposant des capacités d'accueil adaptées aux activités des entreprises ;
- Limiter l'étalement, le mitage économique, les phénomènes de concurrence entre zones, tout en répondant aux besoins quantitatif et qualitatif de foncier et d'immobilier d'entreprise.

En termes de volumes, les surfaces de zones d'activités nécessaires sont de 174 ha environ. Le potentiel foncier nécessaire est précisé dans le DOO, en distinguant :

- Les disponibilités actuelles ;
- Les nouvelles surfaces complémentaires nécessaires.

Sur le plan qualitatif, le constat d'une offre de foncier économique vieillissante, pas assez lisible et trop morcelée et des stratégies très offensives de la part des espaces métropolitains et urbains voisins potentiellement concurrents, notamment sur le plan commercial, rendent nécessaire la clarification de cette offre.

Dans ce contexte, un dispositif « étagé » pour l'accueil et le développement des entreprises en fonction de leurs besoins et pour respecter l'équilibre du territoire sera privilégié en :

- Réaffirmant l'intérêt des zones d'activités structurantes (niveau 1) pour le développement des grandes et moyennes entreprises, les services aux entreprises (Très Haut et Haut Débit Internet, immobilier public, hôtels ou crèches d'entreprises, villages d'entreprises par exemple) avec une qualité environnementale des aménagements, et l'accueil d'activités avec un besoin foncier important en affirmant la vocation industrielle des sites à proximité de Clermont-Ferrand ;
- Confortant les zones d'activités de niveaux secondaires (niveau 2) d'intérêt intercommunal ;
- Maîtrisant et réaménageant les petites zones de proximité existantes (niveau 3) pour les artisans souhaitant se développer dans leurs communes ou à proximité immédiate ;
- Implantant et développant des entreprises au sein du tissu urbain dédié à l'habitat, des activités de services ou artisanales non nuisantes situées en dehors des zones d'activités des niveaux 1,2 et 3, (niveau 4) pour encourager la création et le maintien des activités économiques en milieu rural.

La mise en œuvre de ce dispositif devra respecter au minimum deux des trois principes d'accessibilité et de qualité environnementale suivants :

- L'ensemble des zones de niveau 1 et 2 devra bénéficier des conditions de desserte routière optimum, c'est-à-dire d'une grande proximité avec les infrastructures routières principales (autoroute A89 et route départementale D906, voire autoroute A75 et route départementale D996) ;
- Les zones devront bénéficier d'une desserte en Très Haut Débit voire Haut Débit.
- Les sites d'activités devront être conçus, aménagés, voire réaménagés dans une démarche exigeante de qualité paysagère, urbaine et architecturale, de façon à prendre en compte les milieux environnants (humain et naturel). Leur intégration paysagère devra être soignée. L'organisation et les formes d'aménagement retenues devront permettre une gestion raisonnée des espaces d'activités et leur management environnemental.

Les nouvelles constructions devront tenir compte de la réglementation en termes de consommation d'énergie ou de matière, de recyclage, de gestion des eaux pluviales à la source.

► Objectif 9 – Mobiliser la ressource bois et créer de la valeur ajoutée localement

La forêt couvre 54% du territoire et constitue l'une des principales ressources renouvelables du territoire. Elle est un élément fort du cadre de vie et de l'économie locale : environ 900 emplois directs liés à la filière bois sur le territoire en 2016, avec un fort potentiel de développement. C'est aussi un formidable réservoir de biodiversité, avec une responsabilité forte du territoire vis-à-vis de la conservation de certains habitats/espèces.

Deux objectifs spécifiques sont poursuivis sur le territoire en matière de forêt et de filière bois :

- Dynamiser la gestion durable des massifs forestiers sans compromettre la qualité des paysages et des écosystèmes forestiers ;
 - Améliorer la valorisation locale des produits bois dans la construction/rénovation et dans la filière énergétique.
- **Dynamiser la gestion durable des massifs forestiers sans compromettre la qualité des paysages et des écosystèmes forestiers**

Il s'agit de gérer l'équilibre entre espaces agricoles et forestiers en :

- Améliorant l'accessibilité aux massifs forestiers pour faciliter la mobilisation de la ressource : aménagement de voiries (routes, pistes), places de dépôt, places de retournement ;
 - Sensibilisant les propriétaires et les gestionnaires forestiers à la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la gestion forestière;
 - Accompagnant les porteurs de projets à l'installation/reprise d'entreprises de la filière bois.
- **Améliorer la valorisation locale des produits bois dans la construction/rénovation et dans la filière énergétique.**

L'objectif est de conforter l'économie locale du bois en :

- Développant le recours au bois local dans la construction, la rénovation, et comme solution de chauffage ;
- Soutenant et accompagnant le développement des entreprises de la filière ;
- Faisant la promotion des métiers du bois.

► Objectif 10 - Conforter une agriculture de qualité

L'agriculture participe à l'attractivité du territoire sur les plans économique, social et environnemental.

L'activité agricole sur le territoire du Livradois-Forez se caractérise par des systèmes de « polyculture-élevage », mais également par la présence d'outils de transformations agroalimentaires.

Trois objectifs spécifiques sont retenus pour conforter une agriculture de qualité :

- Préserver de l'urbanisation, de l'enforestation et de l'enfrichement les espaces agricoles ;
 - Encourager la restructuration raisonnée du foncier et optimiser la desserte des parcelles ;
 - Anticiper l'évolution des modes de consommation en circuits courts et circuits de proximité.
- **Préserver de l'urbanisation, de l'enforestation et de l'enfrichement les espaces agricoles**

La possibilité offerte aux propriétaires fonciers de recourir à des aides de l'État durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, couplée avec une forte déprise agricole a permis de constituer une importante ressource forestière mais certains de ces boisements, notamment en dehors des grands massifs boisés, sont mal raisonnés et sont dommageables pour l'agriculture, les paysages, le cadre de vie des habitants ou l'environnement. Ces « timbres postes » sont à supprimer grâce aux efforts conjugués des collectivités, faisant la démonstration que cette situation est réversible lorsqu'il s'agit de maintenir la forêt à sa juste place. Cette politique de reconquête paysagère à vocation à être poursuivie en lien avec l'État et le département.

- **Encourager la restructuration raisonnée du foncier et optimiser la desserte des parcelles**

La forêt du Livradois-Forez est essentiellement privée et morcelée. Il est important de continuer à inciter les propriétaires à travailler ensemble et à reconstituer la ressource en assurant son renouvellement.

- **Anticiper l'évolution des modes de consommation en circuits courts et circuits de proximité**

Dans cette proposition, il s'agit de :

- Maintenir la polyculture et l'élevage et en conservant, par territoire, les proportions de surfaces en prairies naturelles, en prairies artificielles et en culture ;
- Encourager la création et l'installation de toutes formes d'exploitations et la diversité des productions ;
- Anticiper la restructuration des exploitations, et la création d'emplois associés à d'autres modes de productions, pour répondre aux besoins de consommations en circuits-courts et circuits de proximité et pour rémunérer et maintenir les outils de transformations agroalimentaires du territoire.

La création d'équipements nécessaires à la transformation-valorisation des productions agricoles sera favorisée ainsi que les projets de valorisation touristique associés à l'agriculture.

Le principe du maintien de la vocation des bâtis et habitats agricoles sera respectée tout en offrant la possibilité de changement de destination de certains bâtis dans le cas de bâtiments remarquables ou à caractère patrimonial reconnu.

► Objectif 11 – Structurer et développer une offre touristique attractive fondée sur la découverte

Malgré l'originalité de ses ressources et de ses patrimoines, le Livradois-Forez est resté en marge des grands flux touristiques de l'Auvergne volcanique et thermale. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur une image territoriale collective afin de renforcer la visibilité de la destination « Livradois-Forez », à travers plusieurs marqueurs propres au territoire :

- Se baser sur les sites touristiques majeurs existants Thiers, Ambert, Lezoux, les espaces naturels des Hautes Chaumes et la station de pleine nature Ambert-Crêtes du Forez ;
- S'appuyer sur le label « Parc naturel régional » qui est une chance pour le territoire. Il est difficile à obtenir et seuls 15 % du territoire français le détiennent. L'activité touristique doit se distinguer par la qualité et la durabilité des prestations proposées ;
- S'inscrire dans une dynamique d'appartenance renforcée à la grande destination Auvergne-Rhône-Alpes pour profiter de clientèles plus larges et renforcer la notoriété et la capacité d'attractivité du territoire.

Toutes les démarches de développement, d'aménagement ou d'activités touristiques devront s'inscrire dans la logique du tourisme durable, telle que le définit notamment la Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés auquel le Parc naturel régional Livradois-Forez adhère, à savoir :

- S'attacher à la conservation et à la valorisation du territoire ;
- Développer et gérer le tourisme des espaces protégés en fonction des besoins des habitants, de l'environnement, des entreprises locales et des touristes.

Quatre objectifs spécifiques sont retenus pour structurer et développer une offre touristique attractive :

- Valoriser et développer les sites touristiques majeurs ;
- Diversifier les activités et les adapter aux pratiques de quatre saisons ;
- Développer et adapter une offre d'hébergements touristiques de qualité ;
- Prévoir les projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN).

• Valoriser et développer les sites touristiques majeurs

Ces sites doivent jouer pleinement leur rôle d'entraînement et de rayonnement en s'appuyant sur les thèmes « porteurs » : Thiers (coutellerie et arts de la table, patrimoine médiéval et industriel), Ambert (papier, fourme et tresse), Lezoux (poterie et site archéologique), les espaces naturels des Hautes Chaumes et la station de pleine nature Ambert-Crêtes du Forez (sports d'hiver, jasseries et randonnées), en lien avec le pôle de pleine nature voisin des Monts du Forez.

• Diversifier les activités et les adapter aux pratiques de quatre saisons

L'intégration des pratiques de toutes saisons se fera autour des filières suivantes:

- Les activités d'itinérance touristique via les modes déplacements « doux » à pied, à cheval, à vélo, en train, qui constituent sont offre touristique privilégiée ;
- Les activités de pleine nature qui mettent en valeur les richesses du territoire (forêts, milieux humides, sites remarquables...)

- Les activités de découverte des patrimoines bâtis, industriels, culturels et paysagers : savoir-faire (papier, couteau, tresse, poterie etc.), gastronomie et produits du terroir (fourme et fromages, etc.), mais aussi villes et bourgs de caractère, espaces d'intérêt paysager et la littérature...

- **Développer et adapter une offre d'hébergements touristiques de qualité**

Le développement et l'adaptation de l'offre d'hébergements touristiques se fera en priorité par la remobilisation des bâtiments existants via :

- La réhabilitation des ensembles bâtis et aménagements touristiques existants ;
- L'anticipation du devenir des résidences secondaires, en prenant en compte les mutations importantes dues au développement de la location entre particuliers via les plateformes numériques, le vieillissement des propriétaires ou encore l'accroissement des charges ;
- Le changement de destination des bâtiments agricoles, dans un but, entre autres, d'accueil touristique.

Les projets d'aménagements et d'équipements touristiques devront veiller à valoriser le patrimoine bâti, environnemental et paysager en développant une offre qui intègre la réduction des impacts sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et les paysages.

- **Prévoir les projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN)**

Le SCoT Livradois-Forez est concerné par l'application des dispositions de la Loi Montagne sur 82 communes. Sur ces territoires de zone de montagne, la mise en œuvre des projets touristiques est soumise à une procédure spécifique : l'Unité Touristique Nouvelle (UTN). Celle-ci s'applique notamment lorsque les projets de développement touristique ont pour objet les éléments cités à l'article R.122-8 du Code de l'Urbanisme (2017).

Le territoire du SCoT Livradois-Forez ne compte actuellement pas de projet touristique nécessitant une procédure d'UTN structurantes.

L'intégration de nouveaux projets touristiques relevant de cette procédure devra faire l'objet préalablement d'une modification ou d'une révision du SCoT pour définir la localisation la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement.

► Objectif 12 - Faire du Livradois-Forez un territoire d'excellence énergétique

Le territoire souhaite mettre en place une politique volontariste d'économies d'énergies, de développement des énergies renouvelables et de mobilité durable.

Deux des trois communautés de communes du territoire (Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne) sont concernées par l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ces PCAET doivent prendre en compte les objectifs et orientations fondamentales du SCoT sur les questions d'énergie, de climat, de déplacements. Le SCoT constitue un cadre essentiel pour assurer la cohérence des PCAET sur le territoire.

Ces mêmes communautés de communes sont engagées dans une démarche volontaire de Territoire à énergie positive (TEPOS) et sont tout ou partie Territoires à énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Un TEPOS est un territoire qui a pour l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique et stratégique en faveur du développement local.

Par exemple, il s'agira de donner aux déplacements cyclables une véritable place entre Courpière et Thiers notamment par le développement de voies sécurisées. En outre, le territoire comporte des infrastructures de transports collectifs à renforcer, comme les gares ferroviaires.

L'enjeu de la mobilité est particulièrement important à l'échelle du territoire du SCoT. En effet, agir sur la mobilité, c'est aussi agir sur les consommations d'énergie liées à ce secteur.

Réduire les consommations d'énergie dans les logements ne doit pas se faire au détriment de la qualité architecturale et de la pérennité du bâti ancien par l'emploi de matériaux qui ne seraient pas appropriés. Il est nécessaire de mettre en avant la rénovation du bâti ancien par le recours à des matériaux respectant le mode constructif (pisé, pierre) de ces logements ou l'emploi de matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine animale ou végétale (bois, paille, chènevotte (chanvre), ouate de cellulose...).

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à montrer l'exemple en termes d'économies d'énergie, notamment sur l'éclairage public, en supprimant les points lumineux inutiles, en pratiquant l'extinction en milieu de nuit, en rénovant leur parc d'éclairage.

Le développement des énergies renouvelables, principalement le bois énergie et le solaire, voire l'éolien, sera privilégié en tenant compte de la préservation des paysages et des autres usages.

Par ailleurs, la position de principe concernant les installations photovoltaïques au sol adoptée par le Comité syndical du Parc Livradois-Forez sera respectée sur l'ensemble du territoire du SCoT. Celle-ci précise que « le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol qui – outre les espaces protégés ou remarquables – concerneraient des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être, ou des espaces de nature dite ordinaire. Ces équipements devront être envisagés sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fins, et en premier lieu les toitures de bâtiments ».

Crédits photos : Parc Livradois-Forez

Mission pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale Livradois-Forez
confiée aux bureaux d'études Planèd et EcoVia



Maison du Parc

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Tél. 04 73 95 57 57

Fax 04 73 95 57 84

Courriel info@parc-livradois-forez.org

www.scot-livradois-forez.fr

